



CENTRO
RICERCHESULLE DIDATTICHE ATTIVE



Centre Coopératif de Recherche
et de Formation à la Pédagogie Freinet

CONVENTION

entre

le *Centre Coopératif de Recherche et de Formation à la Pédagogie Freinet* de Liège (Belgique), 10 rue de la Clinique,
représenté par la Présidente, Anita Ruiz

et

Le *Centro Ricerche sulle Didattiche Attive* - Dipartimento di Scienze dell'Educazione Università di Bologna, représenté par la Présidente, Prof.ssa Vanna Gherardi

CONSIDÉRANT

a. que le Centre de recherche a été créé au sein du Département des Sciences de l'Éducation de l'Université de Bologne et qu'il est chargé de promouvoir la recherche et les projets sur la pédagogie active, selon les principales orientations de recherche : empiriques, théoriques, historiques et comparatives.

b. que le Centre de recherche est le lieu où sont menés des études et des analyses théorico-pratiques pour assurer la diffusion correcte et adéquate des pédagogies actives. Le Centre veut être un point de référence pour orienter les choix de changement ;

c. que le Centre de recherche propose et valorise les expériences scolaires et extrascolaires qui montrent l'efficacité et la validité des pédagogies actives.

d. que le Centre coopératif de recherche et de formation à la pédagogie Freinet de Liège est engagé dans la coordination des activités des écoles Freinet de la ville et dans la formation et la recherche sur les pratiques de la pédagogie Freinet.

e. que le Centre de Recherche voit dans les activités du Centre de Recherche de Liège un intérêt commun sur le domaine de recherche de la pédagogie Freinet.

IL EST CONVENU ET STIPULÉ CE QUI SUIT

Article 1 - Préalables

Les préalables font partie de la présente convention.

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la collaboration entre le Centre coopératif de recherche et de formation à la pédagogie Freinet de Liège et le Centre de recherche de Bologne pour la

mise en œuvre d'un projet de recherche sur la pédagogie Freinet.

Article 3 - Structure et déroulement du projet de recherche

A partir d'un cadre de référence général, on envisage d'accompagner un groupe d'enseignants italiens, belges et français dans leur formation sur la pédagogie Freinet. L'objectif est de développer, systématiser et structurer quelques expériences de pédagogie Freinet avec une attention particulière à la posture et aux gestes de l'enseignant.

Article 4 - Actions du Centre de recherche

Le groupe de recherche coordonnera le déroulement du projet. Le groupe pourra élaborer les résultats de la recherche pour des publications scientifiques, afin de documenter et de soutenir la diffusion de la pédagogie Freinet.

Article 5 - Actions du Centre coopératif de recherche et de formation à la pédagogie Freinet de Liège

Le Centre coopératif de recherche et de formation à la pédagogie Freinet de Liège mettra à disposition son expertise en pédagogie Freinet acquise au fil des années pour mener à bien la recherche.

Article 7 - Compensation financière

Aucune compensation financière n'est due par le Centre de recherche de Bologne et le Centre de recherche de Liège pour la réalisation de la collaboration. Les activités seront gratuites.

Article 8 - Durée

La durée de la présente convention correspond à la durée du projet de recherche.

Article 10 - Responsabilité des parties

Chaque partie est exonérée de toute responsabilité pour tout fait dommageable pouvant survenir au personnel des autres parties à l'occasion des voyages et déplacements effectués dans le cadre du projet.

Article 11 - Privacy

Les parties conviennent, conformément au décret législatif n° 196 du 30 juin 2003, que les "données personnelles" collectées dans le cadre du présent accord seront traitées uniquement aux fins du présent accord.

Article 12 - Contentieux

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout contentieux pouvant résulter de l'exécution du présent accord. En cas

d'impossibilité de parvenir à un accord, les parties acceptent la compétence du Tribunal de Bologne.

Article 13 - Disposition finale

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le présent accord, on fait référence à la réglementation en vigueur et en particulier au code civil italien sur les contrats.

Bologne, 12/06/23

Pour *Centre Coopératif de Recherche*

et de Formation à la Pédagogie

Freinet de Liège

La Présidente

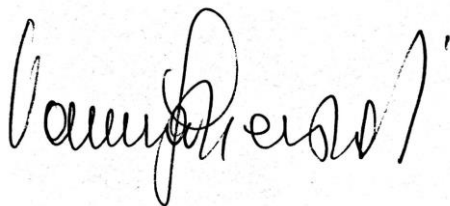
Anita Ruiz

Pour le *Centre de*

Recherche Didattiche active de
Bologne

La Fondateur

Prof.ssa Vanna Gherardi

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanna Gherardi', is written over a faint, circular, textured background.